



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AGENCE DE COMMUNICATION A&G

ARTICLE 1.

OBJET :

Les présentes conditions générales de vente (CGV) décrivent les droits et obligations entre :

- D'une part, A&G Communication, ci-après dénommée « l'Agence »,
- Et d'autre part, toute personne physique ou morale, ci-après dénommée « le Client », ayant sollicité ou accepté un devis, une proposition commerciale, un contrat ou une commande.

L'Agence propose notamment les prestations suivantes :

- Conseil en communication et stratégie digitale,
- Création graphique, identité visuelle, branding,
- Illustration digitale et illustration papier,
- Création de contenus visuels et audiovisuels (photos, vidéos, drone),
- Création, refonte et maintenance de sites web (vitrine, e-commerce, plateformes),
- Community management (réseaux sociaux),
- Modélisation et impression 3D (objets, signalétique, prototypes, supports de communication),
- Création cartographique et infographie territoriale,
- Impression papier (carterie, flyers, affiches, brochures, supports commerciaux),
- Impression de supports via partenaires (textile, objets publicitaires...),
- Pose de signalétiques (enseignes, vitrophanies, marquages),
- Formation professionnelle et accompagnement sur-mesure,
- Prestations destinées aux professionnels et aux particuliers.

ARTICLE 2.

CONTRAT ET DEVIS :

Tout projet fait l'objet d'un devis ou contrat écrit. Ce document, accompagné des présentes CGV, constitue une proposition commerciale valable 30 jours à compter de son envoi.

Par principe, la validation écrite est obligatoire. Toutefois, dans certains cas, un accord oral ou un mail expressément confirmé par l'Agence peut faire foi – cette exception devra être notifiée par écrit par l'Agence.

L'exécution de la mission peut être conditionnée à la signature d'un cahier des charges reprenant les éléments techniques, créatifs et contractuels. Toute modification ultérieure non prévue pourra être facturée.

ARTICLE 3.

ACCEPTATION :

La validation d'un devis, contrat ou bon de commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, sauf stipulation contraire écrite.

ARTICLE 4.

ÉVOLUTION DES CGV :

L'Agence se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. Les nouvelles CGV s'appliquent aux contrats postérieurs à leur publication.

15 rue Chanzy
51800 Sainte-Ménehould

06 95 04 88 39
03 26 92 21 47
contact@artandgraf.com
artandgraf.com



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AGENCE DE COMMUNICATION A&G

ARTICLE 5.

DROIT DE RÉTRACTATION :

- Pour les clients particuliers au sens du Code de la consommation : un droit de rétractation de 14 jours s'applique à compter de l'acceptation écrite du devis.
- Pour les professionnels, aucun droit automatique de rétractation n'est applicable sauf conditions particulières expressément acceptées.
- Si un professionnel souhaite invoquer le droit de rétractation en tant que consommateur (ex : micro-entreprise), il doit le notifier expressément à l'Agence au moment de la signature. À défaut, il engage sa propre responsabilité.
- Si une prestation a déjà commencé pendant ce délai, le Client devra régler les travaux réalisés au prorata, selon la grille tarifaire de l'Agence.

ARTICLE 6.

ANNULATION :

En cas d'annulation du fait du Client :

- L'acompte versé est conservé à titre d'indemnité,
- Si aucun paiement n'a encore été effectué, l'Agence facturera les heures engagées au tarif en vigueur.

ARTICLE 7.

PRIX :

Les prix sont exprimés en euros TTC et valables pendant 30 jours à compter de la date du devis.

Pour les forfaits annuels, des revalorisations tarifaires peuvent être appliquées avec un préavis de 6 mois, dans la limite de la législation en vigueur.

ARTICLE 8.

PAIEMENT ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

INFORMATION GÉNÉRALES

- Paiement par virement, chèque, CB ou espèces.
 - 50% d'acompte obligatoire à la commande (hors prestations web),
 - Pour le web : 50% à la mise en ligne / solde à la livraison,
 - Aucun service n'est livré sans règlement complet.
- Sans acompte, l'Agence ne s'engage sur aucun délai et n'engage pas sa responsabilité.
En cas de retard de paiement, des pénalités légales s'appliqueront ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€.

Pour les déplacements, prestations extérieures, à défaut de versement d'acompte, l'Agence ne garantit pas la disponibilité des intervenants avec lesquels le devis a été estimé.

ARTICLE 9.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES :

L'Agence s'engage à une obligation de moyens, jamais de résultats garantis.
Elle applique une méthodologie rigoureuse et adaptée à chaque projet.

15 rue Chanzy
51800 Sainte-Ménehould

06 95 04 88 39

03 26 92 21 47

contact@artandgraf.com
artandgraf.com



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AGENCE DE COMMUNICATION A&G

ARTICLE 10.

PRESTATIONS COMMUNITY MANAGEMENT :

Les actions sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, X, LinkedIn, Twitch, YouTube...) sont encadrées par une obligation de moyens. Aucun objectif de performance chiffrée ne peut être contractuellement exigé. À la fin du contrat, l'Agence supprime ses accès administrateurs. Toute perte d'accès ultérieure n'est pas de sa responsabilité.

ARTICLE 11.

PRESTATIONS WEB :

Le cahier des charges définit l'hébergement, la maintenance, la propriété des contenus et des noms de domaine. À défaut, l'Agence conserve l'hébergement par défaut et facture son maintien.

ARTICLE 12.

PRESTATIONS VIDÉOS ET TOURNAGES :

Les tournages extérieurs sont soumis aux aléas météorologiques. En cas d'impossibilité, un autre créneau sera proposé. Toutefois, aucun remboursement ne pourra être exigé si le matériel a été préparé et l'équipe mobilisée.

ARTICLE 13.

PRESTATIONS DRONE :

Les tournages drone sont soumis aux autorisations légales et à la météo. L'Agence proposera des créneaux favorables, mais aucun remboursement ne sera accordé si les conditions empêchent le vol après préparation.

ARTICLE 14.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Les créations (graphiques, vidéos, illustrations) demeurent la propriété de l'Agence sauf cession formelle. Les fichiers sources ne sont pas remis par défaut. Leur fourniture fait l'objet d'une facturation distincte.

Les illustrations originales créées par notre illustratrice sont protégées par le Code de la propriété intellectuelle. Toute réutilisation ou adaptation sans autorisation écrite est interdite.

Toute contrefaçon ou utilisation non autorisée pourra faire l'objet de poursuites. Une indemnité forfaitaire ajustable sera réclamée selon le préjudice constaté.

ARTICLE 15.

PRESTATIONS IMPRIMÉES :

L'Agence conçoit et fournit des supports imprimés (carterie, affiches, textiles, objets). Elle est l'unique interlocuteur du Client, même en cas de sous-traitance.

Les tolérances techniques d'impression (marges, teintes) sont acceptées dans la limite des standards professionnels. Toute modification ou BAT supplémentaire est facturée.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AGENCE DE COMMUNICATION A&G

ARTICLE 16.

PRESTATIONS 3D :

Les prestations d'impression 3D comprennent la conception, la modélisation et la fabrication de pièces ou objets.

Les tolérances techniques liées au procédé d'impression (lignes de couche, légères variations dimensionnelles, couleur) sont acceptées.

Toute validation du fichier avant impression engage la responsabilité du Client.

Les prototypes, tests et ajustements peuvent faire l'objet d'une facturation distincte.

ARTICLE 17.

PRESTATIONS D'ILLUSTRATION :

Toute illustration (digitale ou papier) reste la propriété intellectuelle de l'Agence sauf cession écrite.

Toute reproduction, modification ou réutilisation sans accord écrit est interdite.

La cession de droits fait l'objet d'un contrat distinct précisant :

- supports
- durée
- territoire
- exploitation

ARTICLE 18.

PRESTATIONS DE CARTOGRAPHIE :

Les cartes et visuels cartographiques réalisés par l'Agence sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction, diffusion ou modification sans autorisation écrite est interdite. Les données utilisées peuvent provenir de sources publiques ou clients, l'Agence ne saurait être tenue responsable d'erreurs provenant de ces sources.

ARTICLE 19.

SERVICE D'IMPRESSION INTERNE, DE REPROGRAPHIE & IMPRESSION EXPRESS

L'Agence propose un service de reprographie et d'impression rapide, de type « boîte à copie », destiné aux particuliers et aux professionnels.

Ce service comprend notamment :

- impressions noir & blanc ou couleur,
- photocopies,
- scans,
- impressions de documents personnels ou professionnels,
- petites reliures simples,
- impressions administratives ou scolaires.

Les impressions sont réalisées à partir de fichiers fournis par le Client ou de documents physiques. L'Agence ne procède à aucune vérification orthographique, graphique ou juridique des contenus fournis. Le Client reste seul responsable des documents imprimés. Toute impression lancée est due. Aucun remboursement ne pourra être exigé après validation orale ou écrite du Client.

L'Agence se réserve le droit de refuser l'impression de documents :

- contraires à la loi,
- diffamatoires,
- haineux,
- portant atteinte aux droits d'auteur ou à la vie privée.

Les délais sont immédiats ou indiqués à titre estimatif selon la quantité demandée. Aucune réclamation ne pourra être acceptée concernant la qualité si le fichier fourni par le Client est de mauvaise définition.

15 rue Chanzy
51800 Sainte-Ménehould

06 95 04 88 39
03 26 92 21 47
contact@artandgraf.com
artandgraf.com



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AGENCE DE COMMUNICATION A&G

ARTICLE 20.

MODIFICATIONS ET VALIDATIONS :

Sauf mention dans le devis, le nombre de retours est limité à deux séries de modifications. Au-delà, toute intervention est facturée selon le tarif horaire.

Toute validation doit être écrite. En l'absence de réserve expresse dans un délai de 5 jours ouvrables après livraison, la prestation est réputée acceptée.

ARTICLE 21.

ARCHIVAGE ET RESTITUTION :

Les éléments livrés sont archivés pendant 6 mois. Au-delà, toute demande de copie ou récupération pourra faire l'objet de frais. Le Client peut demander ses rushes ou documents, sur lien sécurisé ou support fourni.

L'accès au cloud de l'Agence n'est jamais autorisé.

ARTICLE 22.

DROIT APPLICABLE – LITIGES :

En cas de litige, seule la juridiction du Tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne est compétente.

ARTICLE 23.

FORCE MAJEURE – INEXÉCUTION :

L'Agence ne pourra être tenue responsable de l'inexécution du contrat pour tout cas de force majeure : catastrophes naturelles, panne réseau, maladie, etc.

ARTICLE 24.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Les musiques utilisées sont libres de droit sauf mention contraire demandée par le Client,
- Les crédits de l'Agence peuvent figurer sur les supports sauf refus express du Client,
- Toute demande de cession de droits (web, illustration, photo, vidéo, logo...) fait l'objet d'un contrat spécifique.

15 rue Chanzy
51800 Sainte-Ménehould

06 95 04 88 39
03 26 92 21 47
contact@artandgraf.com
artandgraf.com

SIRET : 982 667 784 00028

Marie Guimard
CO-DIRECTRICE DE L'AGENCE A&G COMMUNICATION
Laura Bigault
CO-DIRECTRICE DE L'AGENCE A&G COMMUNICATION